



Ville de
Sainte-Adèle

SERVICE DU GREFFE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle, tenue le 21 juillet 2025 à 19 h.

À laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Monsieur le conseiller Alexandre Laganière est absent pour toute la durée de la séance.

RÉSOLUTION NO. 2025-345

Abandon – PPCMOI - Demande en vertu du *Règlement 1000-2008-PPC* – Lots 2 453 882 et 2 453 883 (voisin du 2364, chemin de Deauville)

ATTENDU le premier projet de résolution 2025-188 adopté le 22 avril 2025 pour une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant l'usage « C03-02-03 Regroupement de chalet en location » situé sur les lots 2 453 882 et 2 453 883 du cadastre du Québec ;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation du 6 mai 2025 pour expliquer le projet ;

ATTENDU le second projet de résolution 2025-246 adopté le 20 mai 2025 pour autoriser le projet ;

ATTENDU QUE 35 demandes d'approbation référendaire pour la tenue d'un registre ont été reçues à la suite de l'avis public invitant les personnes intéressées ayant le droit de signer ;

ATTENDU l'adoption de résolution 2025-296 adoptée le 16 juin 2025 pour autoriser le projet ;

ATTENDU la tenue d'un registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire le 7 juillet 2025 ;

ATTENDU QUE le nombre de signatures requis était de 55 et que le nombre de signatures reçues est de 78 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

CONTRE : Monsieur Richard Allard
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil cesse la procédure pour le projet présenté en vertu du *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, visant l'usage « C03-02-03 Regroupement de chalet en location » pour la construction de cinq (5) cabines en forêt situé sur les lots 2 453 882 et 2 453 883 du cadastre du Québec, considérant l'opposition des résidents des zones concernées ;

D'ABROGER les résolutions 2025-188, 2025-246 et 2025-296.

Copie authentifiée :

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice
des Services juridiques